

PÔLE RESSOURCES
DIRECTION RESSOURCES HUMAINES
MISSION RELATIONS SOCIALES
DRH-JB/AB/LB

Comité Technique commun Extraordinaire du 24 avril 2018 **RELEVÉ DES AVIS**

Affiché et diffusé le 26/04/2018

REPRESENTANTS DE L'AUTORITE TERRITORIALE

POUR LA MÉTROPOLE :

Titulaires : M. Hubert CHARDONNET, M. Pascal HERVE (*excusé*), Mme Brigitte LE MEN (*excusée*), Mme Laurence QUINAUT (*excusée*), M. Johan THEURET (*excusé*), M. Jim BOSSARD, M. Gildas PIQUET (*excusé*), M. Gildas LE GUERNIGOUE (*excusé*).

Suppléants : M. Jean-Yves CHIRON (*excusé*), Mme Laurence BESSERVE (*excusée*), M. Erwan CADRAN (*excusé*), M. Samuel DUBOIS (*excusé*), Mme Fabienne MABE (*excusée*), Mme Réjane GUYOMARD-BELHOMME (*excusée*), Mme Sylvie TEXIER (*excusée*), Mme Régine GÉRARD (*excusée*).

POUR LA VILLE DE RENNES ET SON CCAS :

Titulaires : Mme Jocelyne BOUGEARD (*excusée*), M. Tristan LAHAIS (*excusé*), M. Frédéric BOURCIER (*excusé*), Mme Geneviève LETOURNEUX (*excusée*), Mme Katja KRUGER (*excusée*), Mme Claudine PAILLARD (*excusée*), M. Cyrille LOMET (*excusé*).

Suppléants : M. Jacques MONNERIE (*excusé*), M. Eric FOSSEMBAS (*excusé*), M. François MESURE (*excusé*), Mme Maëlle DANIAUD (*excusée*), Mme Isabelle MORILLON (*excusée*), Mme Catherine CLOAREC CADIOU (*excusée*), M. Marc DELAUNAY (*excusé*).

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Elus CFTD : Titulaires : M. Hervé HAMON (*excusé*), Mme Régine MARCHAND (*excusée*), Mme Marion GILBERT, Mme Estelle SAMSON (*excusée*), M. Yannick DELAMAIRE (*excusé*), Mme Corinne CLARET (*excusée*).

Suppléants : M. Olivier BARBET (*excusé*), M. Dominique MILLET (*excusé*), Mme Elisabeth DANIEL POIRIER (*excusée*), M. Hervé BOUSSION (*excusé*), Mme Isabelle MILET, Mme Serena LENEVEU (*excusée*).

Elus CGT : Titulaires : Mme Christine LESUR, M. Philippe CHAVROCHE (*excusé*), Mme Isabelle JEGOU (*excusée*), M. Denis LOISEAU (*excusé*).

Suppléants : Mme Catherine GUERIN (*excusée*), M. Jean-Louis BERTHELOT (*excusé*), M. Sebastian MACIAS (*excusé*), M. Frédéric BUAN (*excusé*).

Elus SUD : Titulaires : Mme Josiane FICHER (*excusée*), M. Dan JENSEN (*excusé*), Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK (*excusée*).

Suppléants : M. Gérard GENDROT (*excusé*), Mme Gwenaëlle REMBERT AUDRAIN (*excusée*), Mme Michèle BAUCHE (*excusée*).

Elus UNSA : Titulaire : M. Christophe LE FLOCH.
Suppléante : Mme Nolwenn BENOIT (*excusée*).

Elus FO : Titulaire : M. Jérôme JOURDAN (*excusé*).
Suppléant : M. Emmanuel GUIHUR (*excusé*).

Ouverture de séance à 16h07.

INFORMATIONS PREALABLES

Conformément aux articles 30 et 30-1 du décret n°85-565, le Comité Technique est à nouveau convoqué suite au vote défavorable unanime des représentants du personnel sur le "point 9 : Pôle Ingénierie et Services Urbains – Direction des Déchets et des Réseaux d'Énergie – Service des Réseaux d'Énergie et de Chaleur : choix du mode de gestion du futur contrat d'exploitation du réseau de chaleur Rennes Nord-Est de Rennes Métropole" lors de la séance du 13 avril 2018.

La CFDT dispose de 2 voix délibératives.

La CGT et l'UGICT-CGT disposent d'une voix délibérative.

SUD et FO ne sont pas représentés.

S'agissant d'une 2^{ème} consultation, le quorum n'est pas requis.

POINT 1 : DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Monsieur Jim BOSSARD et madame Christine LESUR (CGT) sont respectivement désignés comme secrétaire et secrétaire-adjointe de séance.

POINT 2 : PÔLE INGÉNIERIE SERVICES URBAINS – DIRECTION DES DÉCHETS ET DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE ET DE CHALEUR : CHOIX DU MODE DE GESTION DU FUTUR CONTRAT D'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE CHALEUR RENNES NORD-EST DE RENNES MÉTROPOLÉ (AVIS)

Le rapport présenté ce jour est le même que celui présenté lors de la séance du 13 avril 2018.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur le choix du mode de gestion du futur contrat d'exploitation du réseau de chaleur Rennes Nord-Est de Rennes Métropole :

	Pour	Contre	Abstention	Avis défavorable à l'unanimité *
Pour la CFDT		2		
Mme Marion GILBERT		X		
Mme Isabelle MILET		X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		1		
Mme Christine LESUR (CGT)		X		

Pour SUD		0		
Pour FO		0		
Pour l'UNSA		1		
M. Christophe LE FOCH		X		
TOTAL DES VOIX		4		

** conformément au décret n°85-565 du 30 mai 1985 et à l'article 6.2.3 du règlement intérieur du Comité Technique commun à la métropole de Rennes et à la ville de Rennes et son CCAS, la procédure de réexamen ne peut être renouvelée pour une troisième consultation même si les représentants du personnel ont de nouveau émis un avis défavorable unanime.*

POINT 3 : SUITES À DONNER AUX AVIS DU COMITE TECHNIQUE ET QUESTIONS DIVERSES

Pas de remarque.

Clôture de séance à 16h13.